

Saison carnavalesque
2025

CHAPELLE

PIETON

GODARVILLE

CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

LE CARNAVAL DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT... UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

Les archives communales mentionnent qu'au milieu du 18^e siècle, des réjouissances étaient organisées à Chapelle, à la mi-carême, c'est-à-dire au Laetare qui selon ses racines latines signifie « **réjouis-toi** ».

On y trouve là les origines du carnaval de Chapelle... c'est dire si ses racines sont anciennes et sa tradition bien ancrée.

Bien sûr au fil du temps, ces festivités ont évolué, mais ont gardé un caractère particulier teinté de convivialité et des spécificités originales typiquement chapelloises qui en font sa réputation. Ainsi, aux côtés des traditionnelles sociétés de gilles et paysans, évoluent également des sociétés de fantaisie, des géants, de nombreuses « mascarades » et autre école de cirque qui composent les différents cortèges. Une imposante fête foraine égaye en outre les jours de festivités.

Le « *rondeau de l'Avant-din-ner* » du dimanche matin, son important cortège de l'après-midi, le « **Prestige des Tchats** », spectacle pyrotechnique exceptionnel qui conclut le cortège du lundi soir et le « brûlage des bosses » du mardi soir, sont sans conteste, les moments forts de ces 3 jours de liesse.



CONCOURS de TRAVESTIS

LAETARE

dimanche 30 MARS dès 19h30

salle de l'Hôtel de ville

Chapelle-lez-Herlaimont

Le carnaval, une fête citoyenne!



Citoyennes, citoyens,

Nous nous apprêtons à vivre ensemble des événements uniques dans les prochains jours : les carnivals de Chapelle, de Piéton et de Godarville. Ces rendez-vous festifs tant attendus sont devenus incontournables sur notre commune. Plus que de simples fêtes, ils sont des moments où les citoyens de nos trois villages se réunissent pour vibrer au rythme des tambours, de la musique et des sourires.

Chaque année, ces carnivals nous offrent l'opportunité de partager nos traditions, notre culture et notre joie de vivre tout en créant des liens forts au sein de notre belle commune.

Cette année encore, nous comptons sur l'enthousiasme et l'engagement de chacun d'entre vous pour faire de cette édition 2025 un véritable succès. Pour ce faire, votre participation et votre bonne humeur seront les ingrédients indispensables pour faire briller le carnaval sur nos trois villages et pour faire vivre à tous des moments inoubliables.

Que vous soyez des habitués du cortège ou de simples participants, nous vous invitons à nous rejoindre nombreux et à vous amuser dans la bonne humeur et le respect qui caractérisent notre commune, où l'esprit de convivialité et de solidarité est le maître-mot.

Enfin, le succès de cette édition 2025 appelle à l'implication de toutes et de tous. C'est pourquoi nous vous invitons à respecter les consignes de sécurité indispensables au bon déroulement des festivités afin de permettre aux petits et grands de participer activement au folklore de nos trois villages.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des acteurs du folklore chapellois : les comités des fêtes, les sociétés carnavalesques, les commerçants et bien sûr, VOUS, citoyennes et citoyens de nos trois villages.

Pour le Conseil communal,
Mourad SAHLI
Bourgmestre

30-31
& 01

Mars
Avril 2025

LAETARE

Chapelle-lez-Herlaimont

Xavier Pourbaix

CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

CARNAVAL DE LAETARE

Dimanche 30 mars

09.00 : Remise des médailles

11.00 : Rondeaux de l'avant-dinner (place de l'Église)

15.00 : Cortège (départ Saint-Germain) avec l'école du cirque Pré en bulle, les Tchaplous, les Boute-en-Train, les Tchamaïcains, Tabata Virgile & co, les Paysans, les gilles Gais Lurons, les gilles Joyeux, les gilles de l'Aurore, les gilles à Hauts Chapeaux.

L'Administration communale et le Comité officiel des fêtes organisent, à l'occasion du cortège carnavalesque du dimanche 30 mars, un concours destiné à récompenser les masques et les travestis les plus originaux ainsi que les groupes de mascarades formés les plus représentatifs...

Pour participer à ce concours, les masques et les travestis qui auront pris part au cortège précité, voudront bien se présenter le même jour à 19h00 dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Le jury distinguera les meilleurs participants dans diverses catégories et procédera à la remise des prix.

Participez au carnaval de Chapelle! Masquez-vous, dansez et suivez vos groupes favoris.

ATTENTION: Pendant les cortèges du dimanche et du lundi, les travestis sont uniquement autorisés à évoluer derrière les éventuelles sociétés locales. Aucun travesti ne pourra se trouver derrière les groupes folkloriques étrangers afin de ne pas gêner leurs évolutions.

Lundi 31 mars

14.00 : Sortie des sociétés

19.00 : Cortège aux Lumières (départ Saint-Germain)

22.00 : Feu d'artifice «Prestige des Tchats», place de l'Hôtel de ville.

Mardi 1^{er} avril

15.00 : Sortie des sociétés

Dès 21.00 : Rondeaux et Brûlages des Bosses des différentes sociétés (place de l'Hôtel de ville)

CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

AVIS A LA POPULATION

TRAVESTIS : ils sont invités à prendre place dans les cortèges derrière la société de leur choix. Ils sont interdits derrière les sociétés étrangères afin de ne pas gêner leurs évolutions. De plus, il est préférable de ne pas porter de costume faisant référence à des épisodes malheureux de l'histoire (nazisme, terrorisme ...) ou des costumes nécessitant des armes factices.

ORANGES : il est strictement interdit au public de relancer des oranges à l'adresse des sociétés. Le jet d'orange doit rester un geste amical. Il est défendu après 19h30.

DÉGÂTS : les bris de vitres et toutes autres détériorations ou accidents doivent être signalés immédiatement au président de société et sont à charge de la société concernée.

Le Comité Officiel des Fêtes décline toute responsabilité en matière de dégâts, accidents ou incidents de quelque nature que ce soit.

Sur le parcours des cortèges, les riverains sont invités à protéger leurs vitres, enseignes,...

Nul ne peut lancer des produits susceptibles de salir les personnes, vêtements, voitures, édifices (plâtre, farine, suie ...).

Il est aussi interdit de faire usage de pétards, matraques, armes quelconques.

POLICE – ROULAGE : la circulation et le stationnement des véhicules sont réglementés par des signaux dans le centre de la localité du 30 mars au 2 avril 2025.

Pendant les 3 jours de Laetare, il est recommandé aux conducteurs de véhicules d'observer les règles de stricte prudence et de se conformer aux diverses interdictions mises en place lors de leurs déplacements dans la localité.

Les contrevenants seront punis de peines de police.

Attention, afin d'assurer la sécurité de toutes et tous, les entrées vers le centre de l'entité seront sécurisées par un système dit "de chaînes", il sera donc impossible de passer, hors présence policière.

FEUX D'ARTIFICE : dorénavant, par mesures de sécurité, les périmètres des ronds-points seront exclusivement réservés aux membres des sociétés carnavalesques, leurs musiciens et tamboueurs ainsi qu'aux autorités et à leurs invités munis d'un laissez-passer.

Lors de ceux-ci, il est recommandé de fermer les tabatières et fenêtres des immeubles avoisinants.

Horaires des barrages lors des festivités locales (incluant le nettoyage des rues)

Dimanche 30 mars : pas de circulation de 3h30 à 8h00 le lundi.

Lundi 31 mars : libre circulation de 8h00 du matin à 12h00.

Mardi 1 avril : libre circulation de 8h00 du matin à 12h00.

Réouverture mercredi 2 avril à 8h00 du matin.

RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF AU DÉROULEMENT DES FESTIVITÉS CARNAVALESQUES

A. Fermeture des établissements accessibles au public

Art. 1 : tous les débits de boissons ainsi que tous les manèges forains seront fermés dès 03h00 à l'occasion de :

- Soumance générale le dimanche ;
- Carnaval de Laetare, les lundi, mardi, mercredi ;
- Soumance générale de Piéton, le dimanche ;
- Carnaval de Piéton, les lundi, mardi, mercredi ;
- Soumance générale de Godarville, le dimanche ;
- Carnaval de Godarville, les lundi, mardi, mercredi.

Le Conseil communal entend par fermeture : les lumières éteintes, les lieux vidés, du personnel, des participants au carnaval.

Art. 2 : les clients se trouvant encore dans l'établissement après l'heure de fermeture devront quitter immédiatement les lieux de l'exploitant qui sera tenu pour responsable de son manquement.

Art. 3 : le présent règlement sera affiché de façon visible dans les établissements concernés. Les exploitants en assureront l'information et interrompront la vente de leurs produits suffisamment tôt de manière à assurer un respect de l'obligation de fermeture à l'heure définie.

B. Vente d'alcool

Art. 4 : la vente de boissons alcoolisées titrant plus de 15° est interdite sur le territoire de la commune pendant les festivités carnavalesques de Chapelle - Piéton - Godarville du samedi à 0.00 au dimanche à 6.00 (soumances générales) du dimanche à 0.00 au mercredi à 6.00 (carnaval)

Art. 5 : l'interdiction dont il est question à l'article 4 ne concerne pas les restaurants et les cafés, c'est-à-dire les établissements pratiquant la vente de telles boissons à consommer sur place de manière permanente.

Art. 6 : toute infraction à cette règle conduira immédiatement à la fermeture du débit de boissons et à la confiscation du stock de produits illicites.

C. Utilisation d'objets pouvant constituer un danger pour le public

Art. 7 : il est interdit aux consommateurs de sortir des débits de boissons munis de verres ou de bouteilles ou de se trouver sur la voie publique avec de tels objets, quelle qu'en soit leur provenance.

Art. 8 : le présent règlement sera publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et bénéficiera de la plus large diffusion.

Vous pouvez consulter l'intégralité du règlement général de Police, sur le site:
www.chapelle-lez-herlainmont.be

Poste de secours

**Permanences : place de l'Hôtel de ville n° 15
LAETARE, les 30, 31 mars et 1^{er} avril 2025, de 15h à minuit.**

N'oubliez pas de maîtriser votre consommation d'alcool...



CARNAVAL

de Piéton

13, 14 et 15 avril 2025

Soumonce générale en musique

Samedi 22 mars 2025

16.00 : Sortie des sociétés

22.00 : Feu d'artifice (place Musch)

Vendredi 11 avril 2025

Bal d'enfants et sortie dans Piéton



CARNAVAL DE PIÉTON

Dimanche 13 avril 2025

10.00 : Remise des médailles (salle omnisports)

11.30 : Rondeau en batterie (place Musch, au Marronnier)

16.30 : Grand cortège : (départ salle omnisports) avec les Vatos Locos, les gilles les Bons Amis et leurs dames, les Pierrots blancs de Godarville et les Tchaplous de Chapelle.

18.30 : Rondeau (place Musch, au Marronnier)

22.00 : Feu d'artifice (terrain de football, rue de l'Avenir)

Lundi 14 avril 2025

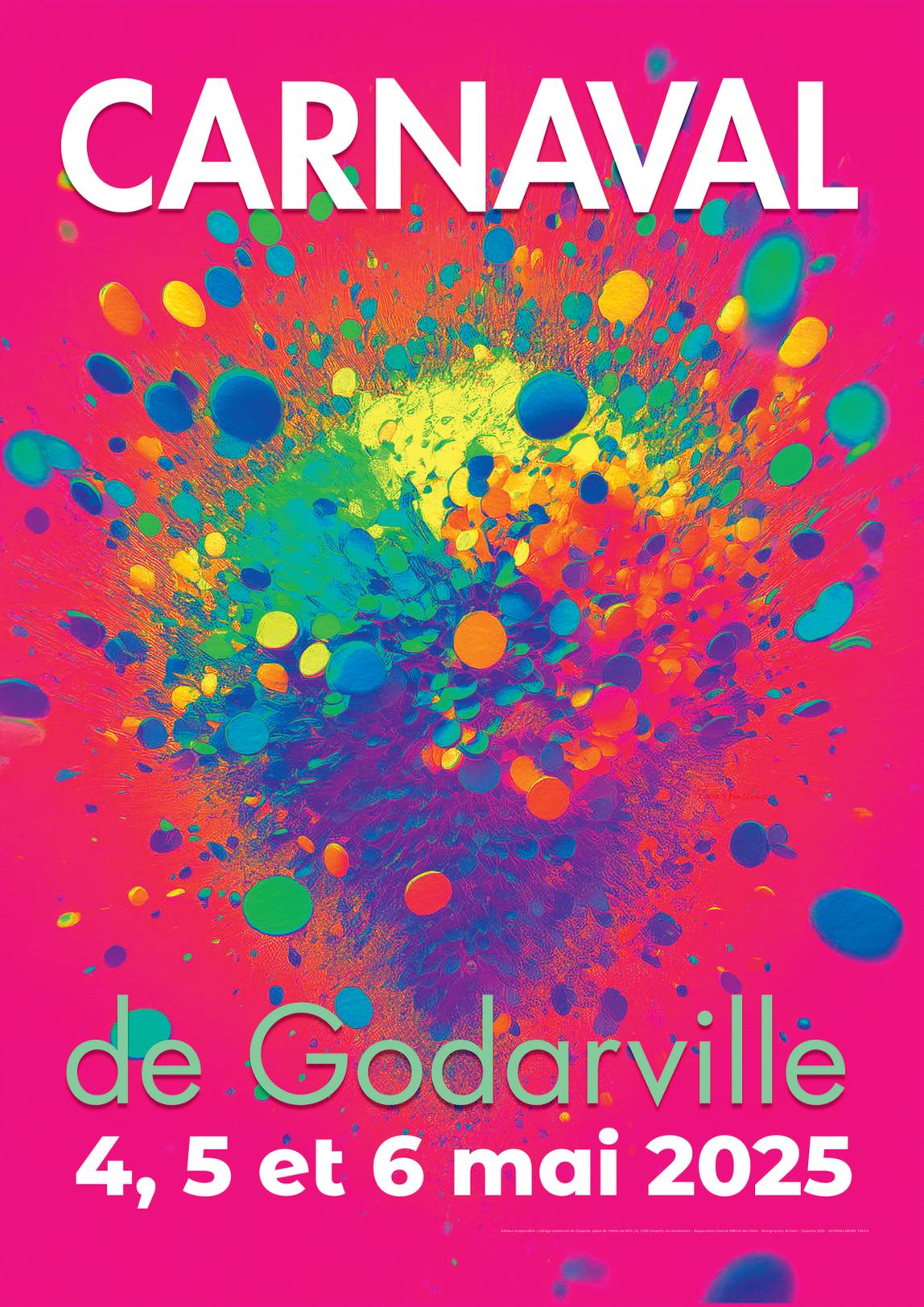
14.00 : Sortie des sociétés

21.30 : Brûlage des Bosses (place Musch)

Mardi 15 avril 2025

15.00 : Raclot.

CARNAVAL



de Godarville
4, 5 et 6 mai 2025

GODARVILLE

Soumonce générale en musique.

Samedi 19 avril 2025

- 15.00 : Sortie des sociétés
- 21.00 : Grand Cortège (départ place Albert 1^{er})
- 22.30 : Feu d'artifice (place de Gaulle)

CARNAVAL DE GODARVILLE

Dimanche 4 mai 2025

- 09.00 : Remise des médailles (salle polyvalente)
- 11.00 : Rondeau matinal (place Albert 1^{er})
- 16.30 : Grand Cortège (départ place de Gaulle)
avec les Réveillés et leurs Paysannes, Les Pierrots blancs, les Bons vivants, les Gaulois, Tabata Virgile & Co et les Tchaplous de Chapelle
- 18.00 : Rondeau (place Albert 1^{er})

Lundi 5 mai 2025

- 15.00 : Sortie des sociétés
- 21.00 : Cortège aux Lumières (départ place Albert 1^{er})
- 22.30 : Feu d'artifice (place de Gaulle)
- 23.30 : Brûlage des Bosses (place de Gaulle)

Mardi 6 mai 2025

- 15.00 : Raclot



CHAMP DE FOIRE PRESENT DANS CHAQUE CARNAVAL !

Avis de déménagement provisoire.

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'Administration communale, visant à améliorer la qualité de nos services, nous vous informons que les différents services seront temporairement relocalisés...

... dans les bâtiments suivants :

Services Population et État Civil,
Urbanisme et Mobilité,
(Bibliothèque du T'chatpitre)
 rue Saint-Germain n°10

Directrice générale,
services Personnel et Sécurité
(service Technique) **chaussée Romaine n°42 A**

Services Enseignement et ATL
(école Pastur) **rue Pastur n°38**

Services Finances et Taxes + Marchés publics
 rue de la Prairie n°31

Nous vous remercions pour votre compréhension et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Tél 064/43.13.33

E-mail accueil@7160.be

